



UNIVERSITE DE PARIS-DAUPHINE
ARRIVEE LE N° 110
18 JUL. 2024
PRESIDENCE

Direction des usagers et
des polices administratives

Affaire suivie par : Lucie GUATTERIE

Sous-direction de la sécurité du public
Bureau des établissements recevant du public
1 bis, rue de Lutèce - 75 195 PARIS CEDEX 04
Tél : 01.49.96.35.90
Mèl : pp-dupa-sdsp-berp-qualite@interieur.gouv.fr

UNIVERSITE PARIS DAUPHINE
Madame Florence GELIN
Place du Maréchal de Lattre de Tassigny
75775 Paris cedex 16

Nos réf : 16-000-0822

N° : 7346

Paris, le 16 JUL. 2024

Madame,

Par courrier reçu le 29 mars 2024 j'ai été rendu destinataire d'une demande de retrait du désenfumage mécanique des amphithéâtres 10 et 11 de « **L'UNIVERSITE PARIS DAUPHINE** » située Place du Maréchal de Lattre de Tassigny à Paris 16^{ème}, établissement recevant du public de 1^{ère} catégorie de types R, L, N, M, S, X et PS, susceptible de recevoir un effectif total de 6 000 personnes.

Après étude par les services techniques de sécurité de la préfecture de police des documents transmis et avis de la délégation permanente de la commission de sécurité lors de sa séance du 9 juillet 2024, compte tenu de la confirmation selon laquelle les locaux concernés sont d'une surface inférieure à 300m², **les dispositions envisagées sont autorisées** en application des articles R.122-7 et suivants du code de la construction et de l'habitation, sous réserve d'observer les mesures de sécurité figurant en annexe.

Vous voudrez bien vous assurer que vous avez effectué toutes les démarches nécessaires à la réalisation de votre projet, notamment en ce qui concerne le dépôt d'un permis de construire, le cas échéant.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à ce courrier et vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le préfet de Police,
par délégation

Le sous-directeur
de la sécurité du public

Denis BRUEL